

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 5^e jour du mois de février de l'an 2024, à 19 h, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 01 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-02-021

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Janvier 2023
- 3.2. Journal de facturation – Janvier 2023
- 3.3. Comptes à recevoir – Mise en demeure
- 3.4. Congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Inscription de la directrice générale
- 3.5. Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024
- 3.6. Infotech (logiciel Sygem) – Contrat de services 2024
- 3.7. Octroi d'un mandat à Archives Bois-Francs pour la gestion des archives de la Municipalité
- 3.8. Rues principales – Adhésion 2024
- 3.9. Appui financier au Centre d'Action bénévole des Sources pour la semaine des popotes roulantes

4. LÉGISLATION

- 4.1. Adoption du Règlement 2024-02 interdisant l'épandage de déjections animales durant certaines journées de l'été 2024
- 4.2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles
- 4.3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2024-04 modifiant le Règlement 2023-04 constituant le comité consultatif d'urbanisme

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1. Renouvellement de l'entente relative à la fourniture de services pour la protection incendie avec la Municipalité de Wotton
- 5.2. Octroi d'un mandat à ICARIUM Groupe Conseil Inc. pour l'accompagnement dans la planification stratégique du Service incendie

6. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Liste des permis émis du mois de janvier 2024
- 8.2. Consultants GTE – Soutien au Service d'inspection et d'émission de permis
- 8.3. Motion de remerciements à M. Patrick Merrien pour la fin de son mandat au comité consultatif d'urbanisme
- 8.4. Nomination de trois membres au comité consultatif d'urbanisme
- 8.5. Déploiement de l'Opération internet haute vitesse – Aide financière
- 8.6. Fleurons du Québec – Renouvellement 2024-2026
- 8.7. Création d'un comité pour la réflexion de l'aménagement du territoire
- 8.8. Création d'un comité pour la réflexion de l'utilisation de nos bâtiments municipaux

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. Affichage du poste de coordination du Service d'animation estival
- 9.2. Affichage des postes à l'animation pour le Service d'animation estival
- 9.3. RAVIR – Adhésion 2024
- 9.4. Dépôt au Fonds région et ruralité (FRR) volet amélioration des milieux de vie pour le projet de réaménagement du parc municipal
- 9.5. Dépôt au Fonds région et ruralité (FRR) volet attractivité pour le projet de commémoration de Joseph Zoël Cyr Miquelon

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

11. CORRESPONDANCE

- 11.1. Copie de la correspondance

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2024-02-022

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Une dizaine de bénévoles de la bibliothèque municipale ont fait un portrait des activités de la bibliothèque de Saint-Camille et des bénévoles qui y travaillent aux membres du conseil municipal. La demande consiste à adopter une résolution

pour reconnaître l'apport de Mme Marie Tison, responsable de la bibliothèque, à la bibliothèque, mais également à la communauté de Saint-Camille.

Mme Huguette Jarret questionne sur la période où l'abat poussière sera étendu dans les chemins cette année.

3 Administration générale et financement

2024-02-023

3.1 Adoption des comptes à payer – Janvier 2024

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 13 au 27 janvier 2024 au montant de cent vingt-six mille six cent cinq dollars et soixante-trois cents (126 605,63 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Janvier 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de janvier déposé par la directrice générale.

2024-02-024

3.3 Comptes à recevoir – Mise en demeure

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à envoyer les mises en demeure pour les comptes de taxes de 2021 et 2022 demeurant impayés.

ADOPTÉE

2024-02-025

3.4 Congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Inscription de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra du 12 au 14 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ offre plusieurs formations et conseils juridiques pour les directeurs municipaux du Québec;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à son inscription au congrès de l'ADMQ qui se tiendra en juin 2024 au coût de cinq

cent soixante-dix-sept dollars (577 \$), taxes en sus, ainsi qu'à la formation précongrès au coût de quarante-cinq dollars (45 \$), taxes en sus.

QUE la directrice générale soit autorisée à réserver son hébergement et que ces frais ainsi que les frais de repas soient à la charge de la Municipalité sous preuve de pièces justificatives.

ADOPTÉE

2024-02-026

3.5 Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 19 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, de plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille proclame les 12, 13, 14, 15, 16, février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Saint-Camille pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

ADOPTÉE

2024-02-027

3.6 Infotech (logiciel Sygem) – Contrat de service 2024

CONSIDÉRANT QU'Infotech est le fournisseur du logiciel Sygem de la Municipalité pour la gestion administrative;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son contrat de service avec Infotech pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2024, pour un montant de cinq mille cinq cent soixante dollars (5 560 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2024-02-028

3.7 Octroi d'un mandat à Archives Bois-Francs pour la gestion des archives de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité embauche annuellement une firme pour les archives municipales;

CONSIDÉRANT QUE cette firme fait le tri des documents à archiver, détruire et conserver;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité mandate la firme Archives Bois-Francs pour l'archivage 2024 au tarif de mille six cent deux dollars et vingt-cinq cents (1 602,25 \$), taxes en sus, pour une période de quatre (4) jours.

ADOPTÉE

2024-02-029

3.8 Rues principales – Adhésion 2024

CONSIDÉRANT QUE Rues principales œuvre en milieu urbain et rural au dynamisme des cœurs des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE leurs activités d'accompagnement, de formation, de recherche et de par leur réseau d'acteurs locaux, l'organisation Rues principales est un point de rencontre entre les savoirs des milieux et les meilleures pratiques dans ces domaines;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal voient une occasion d'adhérer à Rues principales et à cette communauté de pratique;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à Rues principales pour l'année 2024 au coût de huit cent quatre-vingt-cinq dollars (885 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2024-02-030

3.9 Appui financier au Centre d'action bénévole des Sources pour la semaine des popotes roulantes

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole des Sources soulignera la semaine des popotes roulantes du 10 au 16 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE des citoyennes et citoyens de Saint-Camille utilisent ce service;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité contribue financièrement pour les dix (10) repas distribués à notre population, au coût total de soixante-dix dollars (70 \$), lors de la Semaine des popotes roulantes.

QUE si d'ici la semaine des popotes roulantes, d'autres repas s'ajoutaient au nombre initial de dix (10), la Municipalité contribuera pour ses repas additionnels.

ADOPTÉE

2024-02-031

4.1 Adoption du Règlement 2024-02 interdisant l'épandage de déjections animales durant certaines journées de l'été 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille veut se prévaloir de l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales* pour interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours de l'été 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Pierre Bellerose lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2024-02 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers durant certains jours de l'été 2024.

ADOPTÉE

4.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Enzo Marceau qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2023-05 relatif à une politique de location de salles.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

4.3 Avis de motion et dépôt du projet Règlement 2024-04 modifiant le Règlement 2023-04 constituant le comité consultatif d'urbanisme

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Pierre Bellerose qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2024-04 modifiant le Règlement 2023-04 constituant le comité consultatif d'urbanisme sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement modifiant le Règlement 2023-04 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-02-032

5.1 Renouvellement de l'entente relative à une fourniture de services pour la protection incendie avec la Municipalité de Wotton

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la fourniture de services pour la protection des incendies avec la Municipalité de Wotton vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite renouveler son entente afin de respecter le Schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre une collaboration efficace avec la Municipalité de Wotton pour garantir la sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal approuve le renouvellement de l'entente relative à une fourniture de services pour la protection des incendies avec la Municipalité de Wotton pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

QUE M. Philippe Pagé, maire, et Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le renouvellement de cette entente.

ADOPTÉE

2024-02-033

5.2 Octroi d'un mandat à ICARIUM Groupe Conseil Inc. pour de l'accompagnement dans la planification stratégique du Service incendie

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de Saint-Camille n'a pas de directeur incendie depuis avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'une entente de fourniture de services relative à la protection des incendies est signée avec Wotton jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT le conseil municipal doit entamer une réflexion sur l'avenir de son Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE pour faire une telle réflexion, les membres du conseil doivent avoir un portrait clair du Service incendie et que pour ce faire, une évaluation et une analyse devront être faites;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été faites à différentes firmes de groupe-conseil pour l'analyse de notre Service incendie;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité mandate la firme ICARIUM Groupe Conseil Inc. pour accompagner le conseil municipal dans cette réflexion.

QUE les coûts de ce contrat sont de dix mille dollars (10 000 \$), taxes en sus.

QUE cinq mille dollars (5 000 \$) de cette dépense soit pris dans le Fonds de développement de la Municipalité tel que prévu du budget 2024.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de janvier 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés en janvier 2024.

2024-02-034

8.2 Consultants GTE – Soutien au Service d’inspection et d’émission de permis

CONSIDÉRANT QU’il est pertinent d’avoir un accompagnement externe pour certaines interrogations ou interprétation de nos règlements d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a demandé une offre de services à Consultants GTE pour du soutien administratif;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter

QUE le conseil accepte l’offre de service de Consultants GTE pour de la formation et du soutien administratif par le biais d’une banque de cinquante (50) heures.

QUE ces heures soient facturables au coût de soixante-treize dollars et trente cents (73,30 \$) de l’heure, taxes en sus.

ADOPTÉE

2024-02-035

8.3 Motion de remerciements à M. Patrick Merrien pour la fin de son mandat au comité consultatif d’urbanisme

CONSIDÉRANT la fin du mandat de M. Patrick Merrien au sein du comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Merrien a été président du comité consultatif d’urbanisme depuis de nombreuses années et qu’il a contribué pendant son mandat à professionnaliser le fonctionnement de ce comité et à en élargir la portée d’intervention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite remercier M. Patrick Merrien pour ces années d'implication, son professionnalisme et son apport à la communauté par voie résolution;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents incluant le maire

QUE le conseil remercie M. Patrick Merrien pour ces nombreuses années d'implication au sein du comité consultatif d'urbanisme, son professionnalisme et son apport à la communauté de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2024-02-036

8.4 Nomination de trois membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE trois (3) postes sont à combler au comité consultatif d'urbanisme à la suite de mandats terminés ou de départs;

CONSIDÉRANT QUE des personnes ont mentionné leurs intérêts pour siéger au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil nomme M. Pascal Andrieux, Mme Linda Bellerose et Mme Sarah Levasseur membres du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'en février 2026.

ADOPTÉE

2024-02-037

8.5 Déploiement de l'Opération internet haute vitesse – Aide financière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait une entente avec Cooptel pour le déploiement de l'internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est disposé à accorder à la Municipalité du canton de Saint-Camille une aide financière pouvant s'élever à quatre-vingt-dix mille cent dollars (90 100 \$), en compensation des dépenses encourues pour le déploiement de l'internet haute vitesse sur son territoire;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, à signer et à transmettre tous documents à cet effet.

ADOPTÉE

2024-02-038

8.6 Fleurons du Québec – Adhésion 2024-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint Camille est membre des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE notre adhésion doit être renouvelée pour une période de trois (3) ans, soit de 2024 à 2026;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion pour une période de trois (3) ans, soit de 2024 à 2026, pour un paiement intégral de neuf cent trente dollars (930 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2024-02-039

8.7 Création d'un comité pour la réflexion de l'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint Camille a reçu un avis défavorable pour retirer de la zone agricole un futur développement domiciliaire sur un terrain acquis en 2021;

CONSIDÉRANT les enjeux d'accessibilités au logement sur le territoire de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite entamer une réflexion pour l'aménagement du territoire, notamment pour les enjeux d'accessibilité au logement, et qu'il souhaite se doter d'un comité;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal nomme M. Pierre Bellerose, M. Enzo Marceau, Mme Martine Lanctôt et M. Adrien Beaudoin responsables du comité pour la réflexion de l'aménagement du territoire.

QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Jean-François Rivest, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, soient également sur ce comité.

ADOPTÉE

2024-02-040

8.8 Création d'un comité pour la réflexion de l'utilisation de nos bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint Camille a produit un carnet de santé sur le Centre Le Camillois;

CONSIDÉRANT QUE selon le carnet de santé, afin de mettre le bâtiment aux normes et sécuritaire, des travaux majeurs sont à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite entamer une réflexion sur l'utilisation l'aménagement et l'utilisation de nos bâtiments municipaux,

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal nomme M. Pierre Bellerose, M. Enzo Marceau et M. Adrien Beaudoin responsables du comité pour la réflexion sur l'utilisation l'aménagement et l'utilisation de nos bâtiments municipaux.

QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Jean-François Rivest, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, soient également sur ce comité.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2024-02-041

9.1 Affichage du poste de coordination pour le Service d'animation estival

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reprend la gestion du Service d'animation estival en 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'afficher le poste de coordination le plus tôt possible;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière à afficher le poste de coordination du Service d'animation estival.

ADOPTÉE

2024-02-042

9.2 Affichage des postes à l'animation pour le Service d'animation estival

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reprend la gestion du Service d'animation estival en 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'afficher les postes à l'animation le plus tôt possible;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière à afficher les postes à l'animation pour le Service d'animation estivale.

ADOPTÉE

2024-02-043

9.3 RAVIR – Adhésion 2024

CONSIDÉRANT le rayonnement culturel de RAVIR sur le territoire de la MRC des Sources;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité adhère à RAVIR pour l'année 2024 au montant de cinquante dollars (50 \$).

ADOPTÉE

2024-02-044

9.4 Dépôt au Fonds régions et ruralité (FRR) volet amélioration des milieux de vie pour le projet de réaménagement du parc municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une politique familiale en 2023;

CONSIDÉRANT QU'au terme des consultations publiques et du plan d'action de la politique familiale, le réaménagement du parc a été nommé comme action prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE des réparations et améliorations doivent être apportées au parc afin que celui-ci soit sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement du parc rejoint les objectifs 1.2.4 et 2.2.1 de la planification stratégique de la Municipalité à savoir « 1.2.4 : Assurer la sécurité et la qualité des installations et les équipements du secteur du sport, des loisirs, communautaires et culturels » et « 2.2.1 : Maintenir la quiétude et l'attractivité du cœur villageois »;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans le Fonds régions et ruralité (FRR) volet amélioration des milieux de vie;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Martine Lanctôt

E Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité dépose une demande d'aide financière au programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet amélioration des milieux de vie pour le projet de réaménagement du parc municipal.

ADOPTÉE

2024-02-045

9.5 Dépôt au Fonds région et ruralité (FRR) volet attractivité pour le projet de commémoration de Joseph Zoël Cyr Miquelon

CONSIDÉRANT le rôle central de Joseph-Zoël Cyr-Miquelon dans la création de la municipalité du Canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2024 coïncidera avec le 125^e anniversaire de son décès;

CONSIDÉRANT QUE son héritage mérite d'être connu et communiqué;

CONSIDÉRANT l'obtention d'un soutien financier de quarante mille six cent cinquante dollars (40 650 \$) du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la commémoration du 125^e anniversaire du décès du personnage historique;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la communauté au projet, témoignée dans le cadre de sondages et de consultations publiques, par la création d'un comité de commémoration actif depuis juin 2023 et par l'engagement d'organisations locales comme le centre culturel et communautaire Le P'tit Bonheur, l'école primaire Christ-Roi et le club FADOQ de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rejoint différents points de l'Agenda 21 de la MRC des Sources ainsi que plusieurs points de la planification stratégique de la Municipalité;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité dépose une demande d'aide financière au programme Fonds régions et ruralité (FRR) attractivité pour le projet de commémoration de Joseph Zoël Cyr Miquelon.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question des personnes présentes.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

2024-02-046

12.1 Motion de reconnaissance à Mme Marie Tison, responsable de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie Tison est responsable de la bibliothèque de Saint-Camille depuis près de quatorze (14) ans;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie Tison a constitué au fil des ans une équipe d'une vingtaine de bénévoles engagés et dynamiques;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Saint-Camille offre à notre population un service indispensable qui se démarque par son accessibilité, la fréquence et la qualité de ses acquisitions et le caractère accueillant du lieu;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Saint-Camille se distingue également par une offre d'animation littéraire et artistique originale et accessible à tous;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Saint-Camille est appréciée de la communauté et que celle-ci ne serait pas aussi dynamique sans l'apport de Mme Marie Tison et de son équipe de bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal souhaitent reconnaître l'apport de Mme Marie Tison à la communauté de Saint-Camille par voie de résolution;

Il est proposé par Joël Nadeau

Et appuyer Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents incluant le maire

QUE les membres du conseil municipal remercient Mme Marie Tison pour tout le travail apporté à la bibliothèque de Saint-Camille.

QUE les membres du conseil municipal reconnaissent l'apport de Mme Marie Tison au sein de la communauté de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2024-02-047

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Bellerose

Et appuyer Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 27.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire
